

 <p>Groupe Hospitalier Artois-Ternois CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS</p> <p>Laboratoire de Biologie Médicale</p>	<p>Fiche d'instructions</p> <p>Manuel de prélèvement : commande de matériel</p>	<p><u>Code</u> : FI-PREA-30</p> <p><u>Version</u> : 02</p> <p><u>Date</u> : 08/04/2021</p> <p><u>Page</u> : 1 / 1</p>
--	--	---

COMMANDE DE MATERIEL DE PRELEVEMENT : MARCHE A SUIVRE

Comment ?

Les commandes de matériels et de prescriptions sont réalisées à l'aide du bon de commande **EN-STOC-03** : « **bon de commande : matériel de prélèvement – pochettes – prescriptions** ».

Chaque semaine, dans les colis de commande de matériels de prélèvements préparés par le laboratoire, un bon de commande vierge de matériel vous est transmis pour la commande ultérieure. Si besoin, ce bon de commande est également imprimable depuis le manuel en ligne, section « Documents », puis « Commande de matériels de prélèvements – Pochettes ».

Quand ?

Ce document doit parvenir au LBM **avant le mercredi à 12 h**.

Les **livraisons des commandes se font le jeudi, à partir de 12 h**, au niveau du laboratoire.

Combien ?

Le service de soins doit veiller à évaluer ses stocks de façon hebdomadaire et à faire une commande globale pour éviter les ruptures de stock avant la prochaine livraison.

Le laboratoire est susceptible de réajuster les quantités en fonction des stocks et en fonction de l'activité du service de soins. De même les commandes multiples émanant des services de soins ne seront pas traitées. Le matériel de prélèvement a un coût, il nous faut le maîtriser en fonction des besoins de chacun.

Et si c'est urgent ?

En cas de besoin urgent, en dehors des horaires prévus de commandes et livraison, se dépanner en priorité auprès d'un autre service avant d'appeler le laboratoire.

Gestion sur le long terme

Après distribution, la gestion des matériels de prélèvements est sous la responsabilité du service de soins notamment pour la gestion des péremptions.